



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 Mai 2025

Table des matières

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2025	1
PARTICIPANTS.....	1
POINT 1 - APPROBATION DES PVS DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU 17 SEPTEMBRE 2024	2
POINT 2 - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.....	2
POINT 3 – LECTURE ET APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2024	3
POINT 6 - PRESENTATION DES COMPTES ET LECTURE DES RAPPORTS FINANCIERS DE L'ANNEE 2024	6
POINT 7 - PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2025	7
POINT 8 - PRESENTATION ET APPROBATION DU MONTANT DES COTISATIONS POUR L'ANNEE 2026.....	7
POINT 9 - ÉLECTIONS DES NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	8
POINT 10 - QUESTIONS POSEES :	9

Date, lieu, horaires

Jeudi 15 mai 2025, 20h15-22h00, Salle de l'Arche à Ermont.

Documents distribués pour l'Assemblée Générale :

- PJ1 Pouvoir AGE AG
- PJ2AG Procès-verbal AGE 2024
- PJ3AG Procès-verbal AG 2024
- PJ4AG Rapport d'activité 2024 – PowerPoint présenté
- PJ5AG CR financier 2024
- PJ6AG Indemnisations
- PJ7AG Comptes Annuels 2024
- PJ8AG Budget 2024

Participants

Personnes présentes au total

47 personnes présentes

Adhérents présents au total

35 adhérents présents au moment de l'Assemblée Générale

Adhérents représentés au total

25 adhérents représentés

Invités

AXCIO commissaire aux comptes, représenté par M. Pascal Frigério, dûment convoqué ainsi que 12 autres invités.

Après avoir accueilli les participants et remercié vivement la Ville d'Ermont, son maire Xavier Haquin et le directeur du CCAS Nicolas Niscemi. Le président Alain Mercier ouvre l'Assemblée Générale de l'association. Ils notent que le quorum (1/4 des adhérents) est atteint avec 58 membres adhérents présents ou représentés au moment de l'ouverture de l'Assemblée Générale.





Point 1 - Approbation des PVS des assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 17 septembre 2024

Résolution AG n°01-2025 : L'Assemblée Générale approuve les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires du 17 septembre 2024

La résolution est adoptée à l'unanimité par 58 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.é.e.s.

Résolution AG n°02-2025 : L'Assemblée Générale approuve les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires du 17 septembre 2024

La résolution est adoptée à l'unanimité par 58 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.é.e.s. ;

Point 2 - Rapport moral du président

Le Président sur les cinq années de gouvernance qu'il a assurées à la tête de la CPTS. Il souligne une gestion saine et prudente, malgré les contraintes budgétaires et la baisse de taille de la CPTS, passée de la taille 4 à la taille 3.

Il rappelle également l'établissement de bonnes relations avec l'hôpital Simone Veil, qui ont permis des coopérations fructueuses.

Le Président rappelle que les actions de la CPTS s'articulent autour de six axes de travail, dont plusieurs ont connu des résultats notables :

- Une réussite reconnue sur l'accès aux soins, notamment grâce à la mise en place et au fonctionnement de la Maison Médicale de Garde (MMG).
- Un engagement constant dans la recherche de médecins traitants, afin de répondre aux enjeux de démographie médicale.
- Un projet de Maison des Femmes, qui est en cours de développement.
- Une attention particulière portée à la santé mentale, identifiée comme la première cause de dépense pour l'Assurance Maladie.

Le Président insiste sur la nécessité de développer une culture de l'évaluation des actions menées. Cette démarche est essentielle pour améliorer l'impact et ajuster les projets en fonction des résultats constatés.

Il évoque également la difficulté de l'axe consacré à la crise sanitaire, mené dans un contexte d'incertitude de mise en œuvre, sans perspectives claires.

Sur le volet de la qualité des soins, il encourage à renforcer l'articulation des pratiques, notamment à travers la mise en place de protocoles. Il souligne l'intérêt de démarches comme la conciliation médicamenteuse en équipe pluriprofessionnelle.

Concernant l'installation des professionnels de santé, il note la complexité du sujet et la diversité des approches selon les communes. Il alerte sur l'existence d'obstacles techniques, culturels et financiers, en particulier dans le domaine de la communication et d'y apporter une réponse pertinente avec par exemple la proposition de la CPTS d'utiliser Doctolib Siilo.





Il indique que la diversification des financements sera sans doute indispensable dans les années à venir, compte tenu de l'évolution du contexte budgétaire.

Enfin, le Président identifie plusieurs priorités pour les mois à venir :

- Le développement de l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) en ambulatoire,
- Le renforcement des projets existants,
- L'aller-vers des professionnels de santé non encore inscrits à la CPTS,
- L'amélioration de la coordination entre les acteurs du territoire,
- Et la nécessité de faire émerger une culture commune sur la Santé Publique.

Il conclut en soulignant que beaucoup de travail reste à venir, mais que la dynamique collective et l'engagement des membres sont des atouts majeurs pour relever ces défis.

Point 3 – Lecture et approbation des rapports d'activités 2024

Deux adhérents supplémentaires rejoignent la séance, portant le quorum à 60 voix.

La secrétaire générale, accompagnée de ses adjoint·e·s, procède à la présentation du rapport d'activité de la CPTS Val d'Oise Centre.

État des lieux de la CPTS

La CPTS VOC compte, à la date de l'Assemblée Générale :

- 100 professionnels de santé adhérents (personnes physiques),
- 13 structures adhérentes (personnes morales).

Elle est aujourd'hui classée en taille 3, ce qui a des conséquences directes sur son financement.

Une année 2024 marquée par la transition

L'année écoulée a constitué une année de transition importante pour la CPTS :

- Nouveau territoire restreint, désormais constitué de 7 communes : Ermont, Eaubonne, Margency, Soisy-sous-Montmorency, Le Plessis-Bouchard, et Sannois. Le Conseil d'administration a décidé de l'intégration de la ville de Saint-Leu-la-Forêt a également été réalisée, auparavant sur un territoire blanc de CPTS.
- Changement de classification : passage de taille 4 à taille 3, soit une réduction budgétaire d'environ 30 %.
- Renouvellement de la gouvernance, avec l'élection d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau bureau.
- Changement de siège, avec un déménagement en janvier 2025 vers de nouveaux locaux à Ermont.





Données sur les adhésions en 2024

Au total, 237 adhésions ont été enregistrées en 2024, réparties ainsi :

- 41 pharmaciens,
- 37 infirmiers et infirmières,
- 41 médecins généralistes,
- 27 orthophonistes,
- 26 masseurs-kinésithérapeutes,
- 4 sages-femmes,
- 10 psychologues,
- 14 médecins spécialistes,
- 3 pédicures-podologues.

Parmi les adhérents personnes morales, on retrouve :

- Des établissements de santé : l'Hôpital Simone Veil (Eaubonne), la Clinique Mirabeau, la Clinique des Sources, l'Hôpital de jour Les Vignolles.
- Des collectivités et institutions : la ville d'Eaubonne, le CCAS d'Ermont, le CMS de Sannois.
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination Joséphine (DAC 95 Sud).
- Plusieurs pharmacies du territoire.

Participation à l'Assemblée Générale 2024

L'Assemblée Générale 2024 a rassemblé 67 participants, dont 18 invités. 114 votants se sont exprimés.

Implication des professionnels de santé dans les actions 2024

Plus de 64 professionnels de santé ambulatoires ont contribué concrètement aux projets de la CPTS :

- 20 médecins généralistes
- 11 sages-femmes
- 6 masseurs-kinésithérapeutes
- 6 infirmières libérales
- 5 orthophonistes
- 3 pharmaciens
- 3 psychologues
- 6 internes en médecine générale
- 1 infirmière en pratique avancée
- 1 médecin spécialiste
- 1 pédicure-podologue
- 1 nutritionniste

À noter également, la mise en œuvre du protocole cystite par 21 pharmacies du territoire.





Les projets de la CPTS ont été enrichis par la mobilisation de nombreux partenaires territoriaux, parmi lesquels :

- 5 bénévoles ou représentants associatifs, notamment des Restos du Cœur, de Mon Âme Sœur, de l'Association des Diabétiques d'Île-de-France ;
- 6 directeurs ou responsables de structures, tels que le centre social Chouchena, le CMS de Sannois, ou les partenaires TIMKL, Regards Santé, Empatient ;
- 1 pilote du DAC Joséphine (95 Sud) ;
- Des élus et agents des communes partenaires (Sannois, Ermont, Margency...) ;
- Ainsi que des cadres de santé, chefs de service et médecins spécialistes de l'Hôpital Simone Veil.

Présentation des actions

Il a été proposé de présenter en détail une sélection d'actions emblématiques, réparties au sein des six axes stratégiques de la CPTS sur les 6 axes.

Axe 1 : amélioration de l'accès aux soins :

Axe 2 : organisation de parcours :

Axe 3 : Prévention :

Axe 4 : réponse à une crise sanitaire grave

Axe 5 : qualité des soins et pertinence des soins :

-Axe 6 : accompagnement des professionnels :

L'ensemble du rapport d'activité 2024 peut être retrouvé sur le site internet de la CPTS VOC : <https://www.cptsvoc.fr/decouvrir-la-cpts/documents-administratifs/rapports-dactivite/>
Le rapport d'activité 2024 sera exploité sous forme d'un document en 4 feuillets, reprenant l'essentiel des actions faites.

L'AG adresse ses remerciements à l'équipe de salariés.

La CPTS VOC a été animée par une équipe de 3 salariées en 2024 :

- Muriel Londres, Coordinatrice,
- Yaëlle Brami, Coordinatrice adjointe,
- Valérie Losy, secrétaire administrative et médicale – à mi-temps sur la Maison Médicale de Garde

Deux stagiaires ont contribué à la bonne tenue des projets et à une meilleure connaissance des enjeux du territoire :

- Soukaina Benidder, en Master 1 Santé Publique, spécialisée en Santé Population et Territoire qui a travaillé sur le projet de « maison des femmes », a aidé sur la gestion de l'association.
- Nolwenn Chapuis, en Master 1 santé Publique éducation à la santé,
- Qui a travaillé sur les troubles du neurodéveloppement et l'aide sociale à l'enfance et a aidé sur la gestion de l'association.

Résolution AG n°03-2025 : l'Assemblée Générale approuve les rapports d'activité 2024, constituant le rapport de gestion 2024 de l'association.

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.é.e.s. ;





Point 6 - Présentation des comptes et lecture des rapports financiers de l'année 2024

Rapport du commissaire au compte

Le commissaire aux comptes présente son rapport relatif aux comptes 2024 de l'association. Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il précise que la mission a été réalisée avec une complète collaboration de l'équipe. Il procède à la validation totale des comptes qui sont certifiés sans réserve pour 2024.

Approbation des comptes clos le 31/12/24 et quitus au trésorier

La trésorière adjointe, Coralie Gillard, présente le rapport financier annexé au procès-verbal.

Notre association porte la Maison Médicale de Garde (MMG) d'Eaubonne. Cette activité fait l'objet d'une ligne comptable spécifique et bénéficie de subventions dédiées. Cette année, elle a enregistré un déficit de 4 189,30 €.

- La MMG emploie toujours une salariée à mi-temps. La principale charge reste la prestation de sécurité (vigile), indispensable à chaque garde, dont le coût annuel s'élève à 60 845 € en 2024.

Répartition des dépenses :

- Indemnisation des professionnels de santé : 117 653 € (payés en 2024 et 2025) (28,6% des charges)
- Charges salariales : 138 746 € (33,7 % des charges)
- Frais fixes (dont vigile) : 149 910 € (36,5 %)

Nous clôturons l'exercice 2024 avec un résultat positif de 260 370 euros.

Ce résultat positif s'explique par le bon déroulement des actions portées par la CPTS, ayant permis la validation de 77 % des parts variables. Ces parts, versées l'année suivante (N+1),

La trésorière adjointe adresse ses remerciements aux salariées pour la gestion de la comptabilité au quotidien. Elle remercie aussi le comptable et le commissaire au compte pour l'accompagnement de l'association.

Le trésorier et La trésorière adjointe répondent aux questions sur la gestion financière de la CPTS et sur le reliquat des fonds sur l'exercice.

Résolution AG n°04-2025 : L'Assemblée Générale approuve les comptes 2024. Elle donne quitus au trésorier André Iannaccone et son adjointe Coralie Gillard pour la gestion des comptes de l'association.

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.é.s.

Résolution AG n°05-2025 : L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de 260 370 euros en « autre réserve », elle note que la réserve financière de l'association atteint désormais 575 000

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.é.s.



La trésorière adjointe présente les nouvelles modalités d'indemnisation des administrateurs et membres actifs de la CPTS. Il est rappelé que l'équipe des trésoriers se tient à la disposition des membres de l'Assemblée Générale pour consulter les registres d'indemnisations et répondre aux questions.

Ces nouvelles modalités ont pour objectifs de :

- Compenser la perte de 30 % de budget
- Valoriser les tâches plutôt que les présences
- Impliquer davantage les superviseurs de groupe de travail

Elles ont pour conséquence :

- La diminution des forfaits d'indemnisations des membres du bureau (350 euros/mois au lieu de 750 / 1500 euros pour le président) – max 1000 ou 1500 euros/mois
- La diminution des indemnisations de présence aux réunions des membres de groupe de travail (forfait mensuel 50 euros au lieu de 100 euros)
- L'ajout de tâches indemnisées pour tous (groupe de travail, administrateurs)
- L'ajout d'un forfait de 100 euros/mois en cas d'organisation concrète du projet par les « superviseurs »

Résolution AG n°06-2025 : L'Assemblée Générale approuve les modalités d'indemnisations des participations aux actions de la CPTS VOC

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.é.s.

Point 7 - Présentation du budget prévisionnel de l'année 2025

André Iannaccone trésorier présente le budget 2025 et répond aux questions de l'assemblée.

Résolution AG n°07-2025 : L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2025.

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.é.e.s.

Point 8 - Présentation et approbation du montant des cotisations pour l'année 2026

L'Assemblée Générale discute des cotisations 2026. Il ne nous est pas permis par les instances de financer la possibilité pour les adhérents de bénéficier d'un comité d'entreprise.

Résolution AG n°08-2025 : Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale maintient les cotisations 2026 à l'association :

- 10 euros pour les adhérents personnes physiques et morales
- 10 euros (facultatif) pour bénéficiaire du Comité d'Entreprise Swile

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.é.e.s.





Point 9 - Élections des nouveaux membres au conseil d'administration

L'Assemblée Générale procède à l'élection des candidats au poste d'administrateurs. Pour chaque candidature a été envoyé une lettre de candidature accompagnée d'une lettre de motivation.

Un hommage particulier est rendu à Alain Mercier, président, et à Isabelle Auger-Aubin, secrétaire générale, tous deux médecins généralistes et à l'initiative de la création de la CPTS Val d'Oise Centre sous sa forme associative en 2019. Leur engagement constant, leur vision collective et leur travail rigoureux ont permis à la CPTS de se structurer, de se développer et de s'ancrer solidement sur le territoire. En quittant aujourd'hui leurs fonctions d'administrateurs, ils laissent une organisation solide, respectée et porteuse de sens. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur dévouement et leur contribution exemplaire.

L'Assemblée Générale note que les postes d'administrateurs seront désignés au Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale.

60 adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s étaient votant, 60 voix se sont exprimées.

Pour le collège 1 :

Résolution AG n°09-2025 : L'Assemblée Générale approuve le renouvellement de candidature de Jérôme Cressiot au poste d'administrateur de la CPTS Voc

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Pour le collège 1 :

Résolution AG n°10-2025 : L'Assemblée Générale approuve le renouvellement de candidature d'André Iannaccone au poste d'administrateur de la CPTS Voc

La résolution est adoptée par 59 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s. 1 adhérent.e. présent.e ou représenté.e vote contre

Pour le collège 1 :

Résolution AG n°11-2025 : L'Assemblée Générale approuve la candidature de Josée Paule Dodeman au poste d'administratrice de la CPTS Voc

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Résolution AG n°12-2025 : L'Assemblée Générale approuve la candidature de Pascal Anton au poste d'administrateur de la CPTS Voc

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Pour le collège 2 :

Résolution AG n°13-2025 : L'Assemblée Générale approuve le renouvellement de candidature Karim Lachgar, représentant de l'hôpital Simone Veil au poste d'administrateur de la CPTS Voc

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.





Pour le collège 3 :

Résolution AG n°14-2025 : L'Assemblée Générale approuve la candidature de Vincent Destombes, représentant des usagers de l'Association Française des Diabétiques d'IDF, au poste d'administrateur de la CPTS Voc.

La résolution est adoptée à l'unanimité par 60 voix d'adhérent.e.s présent.e.s ou représent.é.e.s.

Point 10 - Questions posées :

Aucune question n'a été reçue.

Aucune autre question ne restant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.

Le président
Hugo Dastugue

La secrétaire générale
Audrey Chabannes

